

**Présentation par le**  
**Congrès du travail du Canada**  
**au**  
**Comité permanent des finances de la**  
**Chambre des communes (FINA)**  
**dans le cadre des consultations**  
**prébudgétaires 2017**

**Juillet 2016**



Le Congrès du Travail du Canada (CTC), la plus grande centrale syndicale au Canada, rassemble des syndicats nationaux et internationaux du pays ainsi que des fédérations des travailleurs provinciaux et territoriaux et 130 conseils du travail de district. Nous représentons 3,3 millions de Canadiennes et Canadiens qui travaillent dans pratiquement tous les secteurs de l'économie canadienne, dans toutes les professions et dans tous les coins du Canada.

### **Investissements stratégiques dans des secteurs de pointe**

La fin du boom des produits de base continue de peser lourdement sur les investissements et les embauches dans les entreprises canadiennes. Dans ce contexte, le gouvernement du Canada devrait mettre sur pied un programme d'investissements ciblés afin de promouvoir d'autres moteurs de croissance et de création d'emplois.

Le budget de 2017 devrait allouer des fonds pour des initiatives de développement sectoriel dans des industries clés, entre autres la fabrication automobile, l'aérospatiale et la foresterie, ainsi que des grappes stratégiques comme le design et l'édition ainsi que l'industrie de l'accueil et du tourisme.

Conjointement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les municipalités, les employeurs, les syndicats et les universités et collèges, le gouvernement fédéral devrait promouvoir le développement de grappes stratégiques afin d'encourager les investissements et les exportations tout en favorisant des activités à plus haute valeur ajoutée, une innovation accrue, un meilleur rendement environnemental et des emplois de haute qualité.

En 2015, le Parti libéral s'est engagé à fournir des garanties de prêt et les contributions de capitaux pour assurer l'avancement des projets d'infrastructure provinciaux et municipaux. Le gouvernement devrait émettre des obligations vertes pour financer des projets tels que l'électrification des transports, des bornes et des réseaux de recharge pour les véhicules électriques, des technologies de réseaux électriques intelligents et le stockage de l'énergie renouvelable.

Le gouvernement pourrait également faciliter et financer des arrangements de financement novateurs pour que les institutions financières et les services publics garantissent des prêts aux gouvernements municipaux pour le financement sur facture de rénovations (voir ci-dessous), basé sur les impôts fonciers et les services publics. Le gouvernement devrait élaborer dès maintenant un service bancaire postal par l'entremise de la Société canadienne des postes, afin de financer également des investissements écologiques et assurer le rayonnement de la génération locale de l'énergie renouvelable dans les foyers et les collectivités au Canada.

## **Investissements dans la rénovation des maisons et des immeubles**

Le CTC recommande que le gouvernement aille au-delà des engagements pour le logement social prévus au Budget 2016 afin d'introduire une stratégie nationale de maisons et bâtiments écologiques. Une stratégie de promotion des investissements dans les rénovations de maisons et bâtiments vont générer des emplois dans le secteur de la lutte contre les changements climatiques et stimulera de nouveaux domaines d'investissement dans les entreprises, augmentera la productivité et aidera le Canada à atteindre ses cibles de réduction des gaz à effet de serre (GES).

Le gouvernement fédéral devrait travailler avec les provinces et les territoires afin de parvenir à une entente sur les normes nationales d'efficacité énergétique et faire en sorte que les institutions financières garantissent des prêts aux municipalités pour le financement des rénovations fondé sur le système des impôts fonciers. Le gouvernement devrait déployer des fonds de l'assurance-emploi pour aider et financer le recours aux rénovations comme moyen d'offrir aux travailleurs mis à pied l'opportunité d'achever leur programme d'apprentissage, et par la même occasion améliorer le parc de logements dans des régions éprouvées par le chômage et le sous-emploi persistants.

## **Transports interurbains et de banlieue**

Le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les gouvernements provinciaux pour élaborer une stratégie nationale des transports étayée par un financement prévisible à long terme. Le soutien de réseaux de trains de passagers interurbains devrait faire partie de sa stratégie pour promouvoir des modes de transport efficaces, relancer la productivité et réduire les émissions des GES.

Vu le vieillissement de la population canadienne et la demande de trains de banlieue qui va croissant, on est en droit de croire qu'un marché potentiel existe pour des services ferroviaires rapides, efficaces et de haute qualité. Le gouvernement fédéral devrait travailler de concert avec les provinces et VIA Rail afin d'assurer une évolution vers l'intégration des services ferroviaires interurbains et de banlieue. Il devrait donner la priorité à l'établissement d'une voie ferrée dédiée dans le corridor Montréal-Ottawa-Toronto, qui serait ultimement prolongée vers Windsor et la ville de Québec. La réalisation d'un tel projet améliorerait beaucoup les services ferroviaires de passagers dans ce marché de base et préparerait la voie pour la mise en place de trains à grande vitesse.

## **Une stratégie de développement de l'énergie renouvelable**

Bien que des investissements dans l'énergie renouvelable aient figuré dans le budget fédéral de 2016, l'envergure de ces investissements ne suffisait pas pour parvenir au niveau de transformation nécessaire afin d'atteindre la cible des émissions que le Canada s'est fixée pour 2030.

Le gouvernement du Canada devrait coordonner un programme ambitieux d'investissements ciblés, à mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années, pour le développement des ressources en énergie renouvelables et les infrastructures connexes. Il s'agira notamment de créer des emplois et de fixer des cibles pour la réduction des GES en vue d'augmenter la quantité d'électricité générée de sources solaires, éoliennes et géothermiques.

Pour appuyer cette initiative, on devrait mettre en œuvre un mécanisme de tarification du carbone national et harmonisé afin de transmettre aux entreprises, aux organisations et aux consommateurs un signal de prix clair et pour fournir une portion du financement nécessaire dans le but d'effectuer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Le gouvernement fédéral devrait travailler également avec les collectivités autochtones, rurales et éloignées afin d'augmenter l'accès à l'énergie renouvelable et faciliter le développement de projets locaux d'énergie, diminuant ainsi la dépendance au diesel.

## **Services d'éducation et de garde à l'enfance (SÉGE)**

Des services de garde à l'enfance de haute qualité, universels et abordables dont les pouvoirs publics ou des programmes à but non lucratif assurent la prestation et la gestion nécessitent un financement stable et prévisible ainsi qu'une planification robuste à long terme. À l'heure actuelle, le Canada ne dépense qu'environ un tiers d'un pour cent de son PIB sur les services de maternelle et de garde à l'enfance réunis. Autrement dit, les dépenses du Canada sur les SÉGE tombent bien au-dessous de la norme internationale. Les 500 millions de dollars alloués, pour 2017 dans le budget 2016, qui sont destinés aux services de garde à l'enfance ne représentent que les premiers pas vers le financement d'un système véritable de garde à l'enfance.

À moyen terme toutefois, le gouvernement a besoin de songer à l'octroi de fonds supplémentaires en vue de payer les coûts en capital, les coûts d'exploitation et les coûts de gestion des systèmes de garde à l'enfance qu'encourent les provinces, les territoires et les peuples autochtones.

Le gouvernement fédéral devra fournir un financement fédéral stable et à long terme, pour le moins afin d'établir un cadre de politiques commun. À l'intérieur d'un plan national, les provinces, les territoires et les collectivités autochtones

seront en mesure d'élaborer des plans pluriannuels pour la conception et la prestation de programmes SÉGE universels, dans le cadre national général. Un financement prévisible des opérations, fourni directement aux services qui en ont besoin, permettra aux provinces d'abandonner le modèle d'un système où les parents règlent les frais et d'assurer l'embauche et la rétention d'un personnel professionnel et hautement qualifié.

### **Ententes de transfert relatifs au marché du travail**

Le budget de 2017 devrait agrandir les efforts de création directe d'emplois pour les jeunes prévus dans le budget précédent, car les jeunes continuent d'affronter des taux de chômage élevés et une détérioration de la qualité des emplois qu'ils peuvent trouver.

Le budget devrait élargir les investissements dans les programmes actifs qui concernent le marché du travail afin d'offrir de l'aide pour la recherche d'emploi et la formation. Le gouvernement des Libéraux s'est engagé à hausser les transferts en vertu des ententes de transfert relatifs au marché du travail (EMT) de 500 millions de dollars et les transferts en vertu des ententes sur l'Entente sur le fonds canadien pour l'emploi (EFCE) de 200 millions de dollars. Le budget 2017 devrait aller au-delà de ces premières hausses prévues au budget de l'année précédente et donner suite à l'engagement que le gouvernement a pris d'assurer un financement intégral pour les EMT et les EFCE.

On devrait également élargir l'admissibilité pour accéder aux programmes EMT afin d'inclure les jeunes travailleurs, les femmes et les nouveaux arrivants qui ont souvent fait des contributions aux primes d'AE, mais n'ont pas accumulé assez d'heures pour être admissibles aux prestations. Nous recommandons également que les prestations de revenu versées au titre de la partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi* soient prolongées pour la durée complète des programmes de formation EMT, afin que les travailleurs puissent participer à des programmes de formation qui durent plus longtemps même s'ils n'ont pas de revenu d'emploi.

L'industrie pétrolière et gazière, l'exploitation minière, la production d'acier et d'autres industries de fabrication continuent à subir des fermetures d'usine et des mises à pied importantes. Le budget devrait élargir l'accès aux programmes de développement des compétences prévus dans le cadre des EDMT et allouer une portion du nouveau financement EDMT spécifiquement aux services d'aide à l'adaptation de la main-d'œuvre.

Nous conseillons vivement à tous les gouvernements de faire en sorte que les nouveaux fonds prévus pour les EFCE soient consacrés aux objectifs initiaux en matière de politiques EMT, notamment la participation accrue au marché

du travail de certains groupes sous-représentés dans la population active, entre autres les peuples autochtones, les femmes, les immigrants, les personnes handicapées et les personnes ayant peu de compétences. Plus particulièrement, nous conseillons vivement au gouvernement fédéral de consacrer un nouveau financement aux services de soutien au marché du travail pour les réfugiés syriens qui auront besoin de formation linguistique, d'alphabétisation et de formation en compétences essentielles ainsi que d'autres services d'emploi pour les aider à intégrer la population active canadienne et y trouver la réussite.

En outre, nous conseillons vivement au gouvernement d'augmenter le financement, et de rendre le financement plus accessible, pour deux autres transferts majeurs, à savoir les Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH) et l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA).

### **Littérature**

De 2006-2007 à 2015, le gouvernement fédéral permettait au Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles (BACE) d'accumuler des péremptions de fonds d'année en année, pour un total de 80 millions de dollars en fonds non décaissés. Les réductions du financement de base pour les organisations nationales et provinciales d'alphabétisation ont obligé la plupart d'entre elles de fermer leurs portes carrément. Le financement au BACE et le financement de base pour les organisations d'alphabétisation devraient être rétablis immédiatement pour assurer que le gouvernement fédéral joue un rôle national de leadership dans le domaine de l'alphabétisation.

### **Sécurité de revenu**

Pour les personnes âgées à faible revenu et vulnérables, les bénéficiaires du Supplément de revenu garanti (SRG) sont réduits pour chaque dollar que ces personnes reçoivent du Régime de pensions du Canada, de régimes de pension privés, de l'assurance-emploi, de revenus de location et du travail indépendant au-delà du seuil de 3 500 \$. En vertu de l'entente récente pour l'agrandissement modeste du RPC, la récupération du SRG se traduira par un gain net pour les personnes à faible revenu. Cependant, selon un document de recherche publié dernièrement, la modification de la récupération du SRG pour exempter les premiers 3 500 \$ des revenus majorés provenant du RPC fera passer la prestation additionnelle du RPC négociée au mois de juin dernier intégralement aux prestataires à revenu modeste sans avoir d'incidence sur leurs prestations du SRG. Le CTC recommande donc que les responsables du budget entreprennent un examen à fond de la récupération du SRG.

Jusqu'à 750 000 Canadiens en âge de travailler auraient la possibilité d'être admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées si le bas niveau de leurs revenus ne les empêchait pas de l'être. Le gouvernement fédéral devrait rendre ce crédit d'impôt remboursable et tripler sa valeur pour que les Canadiens qui vivent avec une invalidité et gagnent des revenus au-dessous du seuil de faible revenu puissent bénéficier du crédit et profiter ainsi d'une amélioration non triviale de leurs revenus.

### **Assurance-emploi**

Le CTC a, de façon constante, préconisé une norme nationale unique pour les prestations régulières d'AE, avec un seuil de 360 heures, ainsi qu'une hausse du taux de remplacement pour la rémunération assurable à 60 %.

Le CTC recommande également que le gouvernement donne suite aux recommandations du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences et du développement social de la Chambre des communes dans son rapport de juin 2016 sur l'AE. Entre autres, le budget devrait allouer immédiatement à Service Canada le personnel et les autres ressources qui permettraient à cet organisme de prendre en charge rapidement des appels et des visites en personne.

On devrait permettre aux travailleurs de choisir entre la version actuelle et la version antérieure du projet pilote Travail pendant une période de prestations de l'assurance-emploi, et d'obtenir de Service Canada des conseils appropriés et opportuns sur les deux solutions de rechange. Le gouvernement fédéral devrait passer en revue l'exigence d'avoir un motif de séparation d'emploi valable et de faire en sorte que les prestations des prestataires soient protégées s'ils acceptent un emploi qu'ils quittent par la suite parce que cet emploi ne leur convient pas. Le gouvernement devrait renverser la décision de 2014 de créer de nouvelles régions économiques dans les trois territoires et à l'Île-du-Prince-Édouard et rétablir les régions économiques de l'assurance-emploi qui existaient auparavant.

À l'heure actuelle, en ce qui concerne la prestation de maladie de l'assurance-emploi, on présume que les personnes admissibles à la prestation se sont retirées complètement du marché du travail pendant leur période de prestations. Les prestataires ayant des revenus d'emploi partiels n'ont pas la permission d'ajouter un complément à leur prestation sans courir le risque de subir une récupération intégrale de leurs prestations de maladie. Le CTC recommande qu'on réforme des prestations de maladie de l'assurance-emploi afin de permettre aux travailleurs d'ajouter un complément à leurs revenus. En outre, le gouvernement devrait augmenter le nombre de semaines de

prestations de maladie pour prendre en charge les maladies épisodiques ou de longue durée.

## **Soins de santé**

Le CTC accueille favorablement l'engagement du gouvernement fédéral de négocier un nouvel Accord sur la santé avec les provinces et territoires. Nous conseillons vivement au gouvernement de s'engager à mettre en place un arrangement de financement à long terme afin de renverser les réductions budgétaires introduites par le gouvernement précédent et à financer au moins 25 % des coûts des soins de santé d'ici 2025.

Nous incitons le gouvernement fédéral à faire respecter la *Loi canadienne sur la santé* et ses cinq principes fondamentaux, à savoir l'universalité, la gestion publique, l'accessibilité, la transférabilité et l'intégralité.

Le gouvernement fédéral devrait travailler avec les provinces et territoires pour élaborer une stratégie nationale sur les soins pour les aînés. Cette stratégie comprendrait notamment de nouveaux investissements dans les soins à domicile, les services de soutien communautaire et les établissements de soins de longue durée. Pour cela, on devra adopter une démarche coordonnée et systématique de prestation des soins primaires, des soins aigus et spécialisés et des soins palliatifs.

Nous conseillons vivement au gouvernement fédéral de mettre au point un programme de médicaments sur ordonnance national et universel (régime d'assurance-médicaments). Un tel programme pourrait réduire la totalité des dépenses sur les médicaments par un montant jusqu'à concurrence de 11 milliards de dollars tout en garantissant que tous les Canadiens aient accès aux médicaments sur ordonnance dont ils ont besoin.

Les effectifs du secteur des soins de santé vieillissent et un grand nombre d'entre eux sont sur le point de prendre leur retraite. Le gouvernement fédéral devrait travailler avec les provinces afin d'élaborer une stratégie nationale coordonnée de ressources humaines dans le secteur de la santé pour recruter, former et retenir un plus grand nombre de travailleurs dans le domaine des soins de santé.

## **Autres recommandations**

Compte tenu de l'examen gouvernemental de l'aide internationale canadienne, nous conseillons vivement au gouvernement d'agrandir progressivement l'enveloppe d'aide internationale du Canada afin d'atteindre la cible internationale, convenue depuis longtemps, de 0,7 % du revenu national brut.

CR:lgf/cope225

